

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

R E V U E M E N S U E L L E

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
40 FRANCS

CONGRÈS DE 1948

I. - ORDRE DU JOUR

- 1^o Rapport moral.
- 2^o Rapport financier.
- 3^o Le respect des Droits de l'Homme dans le monde, son organisation et sa garantie internationales.

Les rapports seront communiqués aux Sections en temps utile par la voie des *Cahiers*.

AUX SECTIONS

AVIS IMPORTANT

Un certain nombre de bureaux fédéraux se sont plaints à différentes reprises, auprès du Siège Central, du manque de liaison qui existe entre les Sections et la Fédération à laquelle elles appartiennent.

Afin que puissent jouer les articles 21 à 26 des statuts généraux, concernant le fonctionnement des Fédérations, les Sections sont invitées, de la façon la plus expresse, à fournir à leur bureau fédéral, au moins une fois l'an et, de préférence, au début de l'année, les renseignements suivants :

- 1^o Composition du Bureau.
- 2^o Nombre de membres inscrits.
- 3^o Délégués élus à la Fédération.
- 4^o Nombre de cartes payées par la Section, en fin d'exercice, à la Trésorerie Générale.

49 298

II. - RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CENTRAL

I. MEMBRES RÉSIDANTS

Le nombre des sièges à pourvoir est de 12.

Le nombre des membres sortants est de 9.

Le Comité Central a décidé d'en représenter 8 et de présenter 4 candidats nouveaux.

D'autre part, les Sections et Fédérations ont posé 17 candidatures (dont celles de 8 sortants).

En conséquence, la liste complète des candidats aux sièges de membres résidants s'établit comme suit (*les mentions entre parenthèses indiquent l'organisme : Comité Central, Fédérations ou Sections, qui proposent ou patronnent la candidature. D'autre part, en application d'un vœu unanime du Congrès, sont indiqués pour chaque candidat résidant sortant : 1° le nombre de présences aux séances du Comité, le nombre d'excuses en cas d'absence et le nombre d'avis envoyés par les absents sur les questions inscrites à l'ordre du jour*) :

Mme Lucie AUBRAC, professeur agrégée de l'Université, membre sortant.

(Comité Central, Fédération de la Seine, Section de Paris 9^e.)

Sur 12 séances du Comité : Présences : 8.
Excuses : 3.
Avis : 1.

MM.

Charles ADDÉ-VIDAL, avocat à la Cour.

(Fédération de la Seine, Section de Paris 1^{er}.)

Georges BORIS, conseiller d'Etat, membre sortant.

(Comité Central, Fédération de la Seine.)

Sur 12 séances du Comité : Présences : 2.
Excuses : 1.
Avis : 1.

J.-M. CAILLAUD, instituteur honoraire, ancien secrétaire général de la Fédération de la Seine, membre sortant.

(Section de Vincennes.)

Sur 12 séances du Comité : Présences : 0.
Excuses : 0.
Avis : 0.

G. COLLE, avocat à la Cour, président de la Section de Neuilly-sur-Seine.

(Sections de Neuilly et de Vincennes.)

Marcel DROUET, administrateur au Ministère des P.T.T., vice-président de la Fédération de la Seine.

(Fédération de la Seine, Section de Vanves.)

Jean DUPUY, avocat à la Cour, secrétaire général de l'Association française pour l'O.N.U.

(Comité Central.)

Léon GANDON, attaché au Laboratoire de culture du Muséum, président de la Section de Choisy-le-Roi.

(Sections de Choisy-le-Roi, Ivry, Levallois-Perret, Neuilly, Vincennes.)

Emile KAHN, agrégé de l'Université, secrétaire général de la Ligue, membre sortant.

(Comité Central, Fédération de la Seine, Section de Blesme.)

Sur 12 séances du Comité : Présences : 12.

Pasteur LAURIOL, pasteur de l'Eglise réformée.

(Fédération du Gard, Sections d'Alès et d'Uzès.)

Marcel LÉTRANGE, avocat à la Cour, président d'honneur de la Section de Paris-15^e.

(Section de Paris 15^e.)

Docteur LUCA, président de la Section d'Asnières.

(Fédération de la Seine, Sections d'Asnières et de Gennevilliers.)

de MORO-GIAFFERI, avocat à la Cour, député à l'Assemblée Nationale.

(Comité Central.)

Pierre PARAF, homme de lettres, journaliste, directeur d'émissions à la Radio nationale.

(Comité Central, Section de Paris 16^e.)

Général PERALDI, président de la Section de Chaville.

(Fédération de Seine-et-Oise et Section de Chaville.)

Julien RACAMOND, secrétaire de la C.G.T., membre sortant.

(Comité Central, Fédération de la Seine.)

Sur 12 séances du Comité : Présences : 2.
Excuses : 1.
Avis : 1.

Paul RIVET, directeur du Musée de l'Homme, député à l'Assemblée nationale, membre sortant.

(Comité Central, Fédération de la Seine.)

Sur 12 séances du Comité : Présences : 1.
Excuses : 6.
Avis : 6.

Jean-Marie CAILLAUD

Membre sortant

Droit, loyal et tenace, sincère, dévoué et désintéressé depuis 40 ans au service de la Ligue, en accord constant avec notre Section, son activité (Sections et Fédérations et Comité Central), ses interventions dans les Congrès ont été toujours dominées par le souci naturel de voir :

1° La Ligue rester fidèle à ses origines et avant tout remplir son rôle juridique;

2° Les principes dont la Ligue se réclame appliqués sans réserve dans son sein;

3° La Ligue s'inspirer avant tout dans ses résolutions et ses actes des vœux et volontés des Sections;

4° La Ligue rester en dehors de toute compétition politique ou électorale;

5° Les *Cahiers* au service de la Ligue par une Tribune Libre sous le contrôle du Comité Central;

6° Le Comité Central (voir les statuts) exercer son contrôle permanent sur la direction, la gestion, l'administration, l'orientation et la propagande de la Ligue;

7° Le Comité Central réélu après les débats de chaque Congrès National.

Guillaume COLLE

Avocat à la Cour

Elève de la Faculté des Sciences de Paris pendant quatre ans, a suivi ensuite les cours du Collège de France et de la Faculté de Droit.

Avocat au Barreau de Paris depuis 1924.

Défenseur d'office dans de nombreuses affaires n'a cessé de plaider pendant la guerre pour les victimes de l'arbitraire et des lois de Vichy soit devant les Conseils de guerre, soit devant les tribunaux spéciaux.

Opposant irréductible à toute collaboration, a, dès juin 1940, fait de son domicile de Neuilly un centre de ralliement de tous les résistants républicains et de réconfort pour les victimes des lois raciales.

Attaqué mensuellement par le *Nouvelliste*, journal fasciste local, a été perquisitionné deux fois et surveillé.

N'en a pas moins accepté d'enthousiasme de représenter la Fédération de la Seine de la L.D.H. aux réunions clandestines tenues à l'Institut Fournier, sous la présidence du Dr Sicard de Plauzoles où MM. Bayet, Hersant et Viollette représentaient le Comité Central.

Président depuis 15 ans de la Section de Neuilly, Membre de l'Union rationaliste, mène une vie modeste, et d'une intransigeante probité toute dévouée à l'idéal de la Ligue dont il est un ardent propagandiste, toujours prêt au combat pour la laïcité, la République et toute la Justice.

Marcel DROUET

Vice-Président de la Fédération de la Seine

Président de la Section de Vanves

Membre de la Commission de Contrôle de la Ligue

Administrateur de classe exceptionnelle au Ministère des P.T.T.

Officier de la Légion d'Honneur

Ligueur depuis 1926.

Membre de la Commission exécutive de la Fédération Nationale des Travailleurs des P.T.T.

Secrétaire de la Section Syndicale du Ministère des P.T.T.

Membre du Conseil d'administration de la Coopérative Générale des P.T.T.

Son programme : Unir tous les vrais républicains — actuellement si divisés — sur les plans politique et syndical pour établir une république plus pure, plus soucieuse des intérêts des travailleurs intellectuels et manuels, continuer le combat pour le triomphe de la laïcité, dénoncer les abus et les scandales, relier de façon plus étroite qu'actuellement les sections et le Comité central.

Jeau DUPUY

*Sous-Ingénieur I.P.O., Docteur en Droit
Avocat à la Cour de Paris*

*Secrétaire Général
de l'Association Française
pour les Nations Unies*

*Vice-Président de la Fédération
Mondiale des Associations
pour les Nations Unies*

De 1929 à 1934 : Secrétaire Général et Président de la Fédération Universitaire Internationale pour la S.D.N. (27 associations nationales).

Organisateur de Congrès internationaux à Paris, Londres, Copenhague, Brastislava, Prague, Vienne, Budapest, Turin, Genève et Montreux.

Un des fondateurs du Congrès mondial de la Jeunesse (Congrès de Genève en 1936 : 800 délégués de 35 pays et Congrès de New-York en 1937).

Secrétaire général de l'Association française pour la S.D.N. de 1932 à 1939.

Membre des délégations françaises à la Conférence de San Francisco et aux Assemblées des Nations Unies à Londres et à New-York.

Spécialiste des questions internationales, membre de la Ligue dès sa majorité, apportera au Comité, s'il est élu, une collaboration attentive quant aux menaces contre la Paix et aux moyens de les conjurer.

Léon GANDON

*Attaché au Laboratoire de Culture du
Museum National d'Histoire Naturelle*

Milité depuis 50 ans dans les organisations de gauche.

Appartient à la Ligue depuis plus de 20 ans.

Préside la Section de Choisy-le-Roi-Orly depuis 1934, où il jouit de l'estime et de la confiance unanimes de ses collègues.

Pendant la durée de la guerre, malgré Vichy et l'occupant, n'a cessé de maintenir le contact entre les Ligueurs et la liaison avec les Sections de la Seine.

A ainsi contribué largement à la reconstitution de la Ligue au lendemain de la Libération.

Interné politique pendant l'occupation.

Défenseur acharné de la laïcité, a été Secrétaire Général de l'Association Nationale des Libres-Penseurs de France, fondée par Marcellin Berthelot et présidée par notre regretté Ferdinand Buisson.

Gandon a activement milité dans les groupements scolaires et post-scolaires laïques, les comités de patronages et de défense laïques où ses interventions ont souvent été efficaces.

Libre de toute attache aux Partis politiques, resté à la pointe du combat pour la Liberté et la Justice, demeure le militant loyal et désintéressé de toujours.

Il aidera de toutes ses forces le développement de l'action présente de la Ligue et mettra à son service ses qualités appréciées d'administrateur dans la voie tracée par nos vénérés Présidents : Trarieux, F. Buisson, Presensé, V. Basch et Langevin.

Émile KAHN

*Agrégé de l'Université
Professeur honoraire*

Secrétaire Général de la Ligue

Membre sortant

Membre de la Ligue depuis l'origine (1898).

Membre du Comité Central depuis 1909.

Vice-président de la Ligue de 1929 à 1932.

Secrétaire Général de la Ligue depuis octobre 1932 sous les présidences de Victor Basch, de Paul Langevin et du Dr Sicard de Plauzoles.

Programme ? 1° Maintenir la Ligue, suivant sa tradition, dans une entière indépendance à l'égard de tout parti, de tout mouvement et de tout gouvernement ; 2° Continuer à défendre la Justice pour tous et la République laïque, démocratique et sociale ; 3° Grouper à cet effet, dans la Ligue et autour d'elle, tous ceux, hommes ou partis, qui mettent l'intérêt public au-dessus des intérêts particuliers.

LAURIOL*Pasteur de l'Église Réformée*

A adhéré à la Ligue, Section d'Alès, en 1921.

Depuis, ligueur fervent, il a été l'un des plus actifs et des plus assidus militants de la Section de Nîmes.

Epris de justice et de liberté, il considère que la Ligue, fidèle à ses statuts, doit rester en dehors de la politique et tâcher d'être toujours davantage la conscience de la Démocratie.

Lui-même n'a adhéré à aucun parti, non par dédain de la politique, mais parce qu'il considère que son sacerdoce lui interdit tout ce qui pourrait être sujet de division. Il jouit de l'amitié générale des milieux les plus divers de notre région.

Pendant l'occupation, il a su garder son indépendance complète vis-à-vis du Gouvernement de Vichy et de l'occupant, prononcer des paroles vengeresses et réconfortantes et venir en aide aux persécutés et aux victimes des nazis.

Marcel LETRANCE*Avocat à la Cour d'Appel de Paris*

Ancien secrétaire de Me Oscar Bloch, avocat à la Cour, si dévoué à la Ligue.

Ligueur depuis 1919, Président de la XV^e Section de 1922 à 1948, sauf 3 années d'interruption. Président d'Honneur de cette section, Ancien secrétaire à la propagande de la Fédération de la Seine.

D^r Michel LUCA

Président de la Section d'Asnières (Seine) depuis vingt ans.

Engagé volontaire en 1914-18, deux citations Croix de Guerre, Médaille d'argent des Epidémies.

Docteur en Médecine, licencié ès Sciences, médecin légiste.

A apporté un secours très précieux à la classe ouvrière dans sa résistance au S.T.O. par la constitution de dossiers médicaux.

Poursuivi par la Gestapo, a dû abandonner son domicile et vivre dans la clandestinité (trois visites de la police allemande avec perquisitions).

Considère que la Ligue doit être le lieu de rassemblement de tous les Démocrates véritables.

Considère que l'action de la Ligue n'a jamais été plus nécessaire qu'aujourd'hui et que pour cela, elle doit montrer vigoureusement sa totale indépendance à l'égard des Partis Politiques et des Gouvernements.

A toujours lutté pour que la Ligue soit considérée comme la plus haute autorité morale de notre République et pour que personne ne puisse lui contester cette qualité.

Considère que, au moment où les Droits de l'Homme subissent tant de violations dans le monde, la Ligue doit, hautement et fermement, faire entendre sa voix.

UNE FORMATION DE GUERRE CIVILE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, apprenant par un compte-rendu du *Monde* (20 mars) qu'une allocution a été prononcée, au nom du Général de Gaulle, devant les « groupes de protection » du R.P.F., invitant les membres de ces groupes à se préparer à combattre,

Demande au Gouvernement quelles mesures il entend prendre pour appliquer la loi à l'égard de groupes armés, analogues aux formations paramilitaires du 6 février 1934, et ouvertement entraînés à la guerre civile.

22 mars 1948.

V. de MORO-GIAFFERI*Avocat à la Cour**Ancien membre au Conseil de l'Ordre**Officier de la Légion d'Honneur**Croix de Guerre (1914-1918)**Ancien député de la Corse
(1919-1924 et 1924-1928)**Ancien président au Conseil Général**Ancien Sous-Secrétaire d'Etat
(Cabinet Herriot 1924)**Député de Paris à l'Assemblée Constituante et à l'Assemblée Nationale.*

Je ne sais pas depuis combien de temps je suis ligueur, je sais que je l'étais déjà en 1928. On me l'a reproché pendant la campagne électorale. Je m'en suis prévalu — contre mon intérêt — car le sentiment public dans mon département était opposé.

J'ai plaidé pour la C.G.T. le procès « le sou du soldat » en 1910, pour Rosseli (depuis assassiné par la Cagoule), à Lugano devant le Tribunal fédéral (Haute Cour Helvétique).

Choisi par Dimitroff (incendie du Reichstag) m'étant vu refuser par les autorités nazies le droit de me présenter à la barre de Leipzig, j'ai prononcé ma plaidoirie salle Wagram et le dossier où j'accusais publiquement Gøring servit de préface au Livre brun *Gøring, c'est toi.*

J'ai défendu à Bordeaux et fait acquitter les marins mutinés au Wimpeg.

Pierre PARAF*Ecrivain, journaliste**Rédacteur en chef
à la Radiodiffusion française*

Docteur en Droit, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures classiques.

Engagé volontaire au 92^e d'Infanterie pendant la guerre 1914-1918, capitaine en 1939-40, rédacteur en chef du *Patriote clandestin* de Lyon.

Croix de Guerre, Légion d'Honneur, Rosette de la Résistance, Médaille de la Libération danoise.

Toutes ses activités ont été marquées et animées par l'esprit de la Ligue des Droits de l'Homme dont il est membre depuis l'adolescence, dont les deux Présidents, Victor Basch et Paul Langevin, l'honoraient de leur amitié.

Il a tenté de servir cet esprit comme écrivain (ouvrages consacrés au romantisme, au syndicalisme et aux Cités du Bonheur des grands anticipateurs, aux enquêtes internationales — U.R. S.S., Scandinavie — à l'Information, à Israël dans le monde), comme journaliste, comme militant (Comité de la Lica, etc.).

Combattant des deux guerres et de la Résistance il s'efforcera de lutter partout pour l'union de tous les démocrates, de fortifier l'une par l'autre la défense des libertés individuelles, celle de la justice sociale et de la paix humaine.

Général PERALDI*Commandeur de la Légion d'Honneur.*

Quoique officier de carrière, n'a jamais caché ses opinions républicaines, ce qui lui a valu constamment l'hostilité plus ou moins avouée de ses chefs et de la plupart de ses collègues.

En août 1899, se trouvant en voyage d'études en Autriche, il a eu connaissance de renseignements confidentiels sur l'affaire du Capitaine Dreyfus; rentré aussitôt à Rennes, il les a communiqués au Président du Conseil de Guerre, mais celui-ci a refusé de le laisser déposer.

Indigné de ce déni de justice, il s'est mis en relations, en rentrant à Constantine, avec plusieurs amis politiques, et a fondé avec eux une des premières Sections algériennes de la Ligue. Il a été aussitôt dénoncé à ses chefs par le journal anti-juif local, articles qui ont été reproduits par la *Libre Parole* et l'*Echo de Paris*. Rentré en France, il est de nouveau pris à partie par le *Nouvelliste de Lyon* pour son activité républicaine.

En 1940, dès l'arrivée des Allemands, sa maison est occupée et mise au pillage: lui-même est mis à la retraite d'office par le Maréchal Pétain, perquisitionné à plusieurs reprises, et soumis au Square Rapp à des interrogatoires répétés.

Il adhère en 1943 à l'organisation clandestine du C.A.M. Dénoncé à la Gestapo, il est arrêté et conduit à l'Hôtel Majestic; mais, faute de preuves, il est relâché presque aussitôt.

Président de la section de Chaville, Vice-président de la Fédération de Seine-et-Oise.

Ses opinions n'ont jamais changé. Sincèrement laïque, il a toujours mis ses actes en accord avec ses principes. Hostile à toute dictature, il s'est constamment élevé contre les boniments des soi-disant Sauveurs providentiels, qui rêvent de ressusciter Louis-Napoléon Bonaparte ou le Général Boulanger. Enfin, convaincu que la Paix est la condition indispensable du progrès matériel et moral de l'Humanité, il approuve sans aucune réserve l'attitude du Comité central, soit dans sa défense de l'Ecole laïque, soit dans sa lutte contre le Gaullisme, soit dans sa campagne en faveur d'une entente sincère entre les Nations.

Julien RACAMOND

Ouvrier boulanger
Secrétaire de la C.G.T.

Membre sortant

Secrétaire de la C.G.T.U. (1923-1935).

Secrétaire de la C.G.T. depuis 1936.
Emprisonné pour complot octobre 1929-mai 1930.

Arrêté le 18 octobre 1939, libéré le 24 juin 1942.

Membre du Bureau confédéral clandestin de la C.G.T.

Président du Comité permanent national du ravitaillement.

Vice-président de l'Office d'immigration.

Membre du Conseil d'administration B.N.C.I.

Comité National de la Fédération Nationale des Coopératives de consommation.

Membre du Conseil National Economique.

Croix de Guerre (1914-1918).

Chevalier de la Légion d'Honneur (titre civil).

Ligueur depuis 1935, n'a cessé de maintenir la Ligue, suivant ses hautes traditions, en dehors des luttes de partis et de tendances.

Paul RIVET

Professeur au Muséum

Membre sortant

Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, Directeur du Musée de l'Homme.

Président-fondateur du Comité de Vigilance des Intellectuels anti-fascistes.

Conseiller municipal de Paris, premier élu du Front Populaire.

Fait partie de la S.F.I.O. depuis 25 ans.

Membre des 1^{re} et 2^e Constituantes.
Député de la Seine à l'Assemblée Nationale (1^{er} Secteur).

Révoqué par Vichy en octobre 1940.

Organisateur avec plusieurs de ses collaborateurs du Musée de l'Homme du premier centre de résistance, qui publia dès octobre des tracts clandestins et dès décembre le premier journal de résistance *Résistance*.

Commandeur de la Légion d'Honneur.

Croix de guerre (1914-1918).

Officier de la Résistance.

Raymond ROSENMARK

Avocat à la Cour d'Appel de Paris
Conseiller juridique de la Ligue

Membre sortant

Ligueur à dix-sept ans.

Conseiller juridique de la Ligue, a préparé, depuis vingt ans, les grandes interventions du Comité Central en justice ou auprès des pouvoirs publics.

Associé aux campagnes de la Ligue pour l'Espagne républicaine et contre Munich, dressé avec elle contre l'arbitraire du gouvernement Daladier, résistant de 1940, spolié par les Allemands et recherché par Vichy, appartient au Mouvement national judiciaire, et a représenté la Ligue à la Commission juridique du Conseil National de la Résistance.

Membre d'honneur de l'O.R.A. (Organisation de Résistance de l'Armée) a rapporté notamment devant le Comité Central l'affaire des officiers de Maubeuge.

S'est, depuis la Libération, spécialisé dans l'étude des garanties internationales des Droits de l'Homme.

Rapporteur de la Délégation française au Congrès international d'octobre 1946, qui a posé les principes d'un droit commun à toutes les Nations en la matière, il a été le rapporteur de la Délégation française au premier Congrès des Juristes Démocrates des Nations Unies, Congrès qui s'est tenu en juillet 1947 à Bruxelles, et il a fait approuver le vœu d'une juridiction internationale destinée à sanctionner les atteintes aux droits de l'individu.

D^r SICARD de PLAUZOLÉS*Président de la Ligue***Membre sortant**

Docteur en médecine, Paris, 1897.

Engagé volontaire en 1914; envoyé au front sur sa demande; Croix de Guerre; Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille des épidémies.

Engagé volontaire en 1939.

Professeur d'hygiène sociale au Collège libre des Sciences sociales, depuis 1905. Autorisé depuis 1922, à faire un cours libre d'hygiène sociale à la Sorbonne, puis à la Faculté de Médecine de Paris. Ce cours a été interdit par le gouvernement de Vichy.

S'est consacré à la médecine sociale et particulièrement à la défense du droit de l'homme à la vie saine, à la défense des droits de l'enfant, à la libération de la maternité, à l'eugénisme par l'éducation sexuelle et la génération consciente, à la lutte contre l'organisation et l'exploitation de la prostitution...

Adhérent à la Ligue des Droits de l'Homme en formation, le 2 avril 1898. Président de la Section du Gros-Caillou 1901-1903 et du 7^e arrondissement de Paris 1903-1905. Président de la 17^e Section de 1913 à 1939. Membre du Comité Central depuis le 6 juillet 1903. Elu vice-président de la Ligue le 28 juin 1911. Démissionnaire en 1919. Réélu vice-président le 27 décembre 1928. Elu président de la Ligue le 31 janvier 1947.

André VIOLLIS*Écrivain et journaliste***Membre sortant**

Andrée Viollis, écrivain journaliste, a toujours défendu dans ses livres comme dans ses articles, les peuples opprimés, les masses laborieuses réduites à la misère et à la pénurie, et toujours combattu les injustices sociales et les répressions impérialistes.

Dans cet esprit, a publié avant la guerre :

L'Inde contre les Anglais, le Destin de la Chine, le Japon et son Empire, enfin sous le titre *Indochine S.O.S.*, le livre qui, pour avoir révélé les cruautés de la répression, les méthodes d'administration indignes d'un peuple démocratique et le refus aux indigènes des libertés les plus élémentaires, lui a gagné l'affection reconnaissante de tout le peuple annamite.

Après cinq mois passés en Espagne républicaine et toute une campagne menée par la plume et par la parole pour l'aide et le secours aux victimes de Franco, Mussolini et Hitler, après une protestation inlassable contre Munich et l'esprit de Munich, Andrée Viollis, résistante de 1940, s'est naturellement attiré les persécutions de Vichy.

Reprenant depuis la Libération son apostolat en faveur du droit des peuples, elle a soutenu au Comité Central, comme au dehors, la cause d'une Indochine libre dans le cadre de l'Union Française.

Alexis ZOUSMANN*Docteur en droit**Diplômé de l'École des Sciences Politiques
Magistrat*

Alexis Zousmann, bien qu'agé de 39 ans seulement, appartient à la Ligue déjà depuis une vingtaine d'années.

Après avoir été Président de la Section Parisienne de la L.A.U.R.S. (Cercle d'étudiants de la Ligue) il a fait, pour la Ligue, un grand nombre de conférences très appréciées tant à Paris qu'en province.

Ancien Chargé de mission au Cabinet du Président du Conseil, il connaît particulièrement les questions de politique étrangère et a notamment publié une étude remarquable sur le « Pacte à Quatre ».

Avant la guerre il s'est résolument élevé contre la politique de Munich et dès septembre 1938, il a été l'un des animateurs d'un petit groupe d'hommes courageux qui, en collaboration avec la Ligue, s'étaient donné pour tâche d'éveiller le Peuple français à la notion du danger que représentaient pour l'unité et l'indépendance de notre Pays les campagnes alimentées par les services allemands.

Fait prisonnier en 1940 il n'a pas hésité à courir les risques les plus graves en combattant dans les oflags l'esprit de collaboration et y a organisé la Résistance à l'ennemi; libéré de captivité en raison de son état de santé et revenu en France en 1944 il s'est mis immédiatement en service des Organisations de Résistance de la zone sud.

Après la Libération il est entré dans la Magistrature; Juge d'instruction à la Cour de Justice de la Seine où il a notamment instruit l'affaire du Service des sociétés secrètes et le dossier de *Je suis Partout* il apporte dans la recherche et la répression des faits de trahison et de collaboration l'effort même de la Ligue qui veut une épuration juste et complète.

II.

La
ligue
Andr
Ligu
Calai
Som
dang
en 1
1984
long
tant,
de la
repre
la Li
tion.

Si
chan
confi
idées
de la
tion
denis
rester
vivar
Malg
jour
peut-
caine
néces
celle-
et de
cela
vaill
seme

II. CANDIDATS AUX SIÈGES DE MEMBRES NON RÉSIDANTS

BERNARD ANDRÉ

*Professeur au Lycée d'Amiens
Secrétaire de la Fédération
de la Somme*

Membre sortant

La notice de 1947 a rappelé aux Ligueurs ce que fut la vie de Bernard André, son attachement constant à la Ligue, son action dans le Pas-de-Calais et dans le Département de la Somme son rôle dans les Congrès, les dangers volontairement courus par lui en 1914-1918, durant les émeutes de 1934 pendant la drôle de guerre et au long de la Résistance qui le vit résistant, emprisonné placé sous le régime de la résidence surveillée, avant de reprendre avec ses amis la lutte pour la Ligue et de reconstituer sa Fédération.

Si les événements ont pu, parfois, changer sa vision des choses, ils l'ont confirmé dans son action et dans les idées qu'il défend. Indépendamment de la lutte que notre grande association continue à mener contre tous les denis de justice, il pense qu'elle doit rester, envers et contre tous, le lien vivant entre tous les républicains. Malgré les apparences éphémères, le jour viendra où à nouveau — bientôt peut-être — toutes les forces républicaines et prolétariennes sentiront la nécessité de l'union salvatrice. Or, celle-ci ne peut se faire que sous l'égide et dans l'esprit de la Ligue. C'est à cela que nous devons continuer à travailler, vigoureusement et dangereusement.

Georges BOULLY

*Ancien Professeur d'Ecole Normale
et d'Ecole Primaire Supérieure*

Membre sortant

Elu du Cartel des gauches à la Chambre de 1924; scrutin départemental, et à celle de 1932 (arrondissement).

Elu Sénateur de l'Yonne en 1935 sur la liste du Front Populaire.

Président de la Fédération départementale de la Ligue au développement de laquelle il s'efforce de donner par sa propagande personnelle, la plus vigoureuse impulsion; assiste fréquemment aux séances du Comité Central et y affirme ses vues personnelles sur les problèmes de politique générale (pour la réforme électorale — pour la défense de la démocratie et en particulier la laïcité; contre le Gaullisme). Pacifique, ancien combattant de la guerre 1914-1918 (F.N.S.R.), il préconise l'unité fédérale de l'Allemagne et la recherche d'accords économiques, monétaires, sociaux et de garanties mutuelles de sécurité, dans une Europe pacifiée, voire fédérée, où l'Allemagne, comme tout Etat indépendant, prendra librement sa place. Militant de la coopération. Président de la Fédération départementale des Œuvres complémentaires de l'Ecole (Ligue de l'Enseignement).

Georges CERF

*Professeur à l'Université de Strasbourg
Président de la Fédération du Bas-Rhin*

Membre sortant

Ma Section, l'an dernier, m'a présenté aux Ligueurs, et bien que l'action d'un membre non-résident soit nécessairement très limitée au C.C., ceux-ci ont pu juger par les *Cahiers* comment je conçois notre action.

La Ligue se trouve dans une situation difficile, et cependant elle a besoin de se développer pour vivre et pour remplir sa mission: redressement et éducation civiques, combat contre les iniquités et pour la justice.

Les questions ne se posent plus, certes, comme il y a 50 ans; cependant, nous pouvons trouver dans l'action menée à cette époque, d'utiles enseignements. Les buts que nous nous proposons ne peuvent être atteints que par l'union de tous les républicains. Dans l'avenir immédiat, il paraît impossible de pratiquer cette union sur un programme politique, économique et social commun. La discussion d'un tel programme provoque des dissensions parmi nous. Par contre, il est des points sur lesquels tous ceux qui prétendent être des Ligueurs doivent être d'accord pour agir; c'est sur ces points que doit actuellement se concentrer l'action de la Ligue. Par exemple, dans les *Cahiers* de juin 47, les rapporteurs ont rassemblé des cas typiques où la Ligue doit œuvrer jusqu'à obtenir la réparation des injustices ou des abus de pouvoir, et la punition des coupables où qu'ils se trouvent. C'est en se souvenant comment on a agi il y a un demi-siècle qu'on trouvera les moyens efficaces, et en même temps nous amènerons à nous une masse de citoyens actuellement éparpillés et désorientés.

Henri CHADOURNE

Docteur en Médecine
Directeur du Dispensaire
de l'Union Ouvrière de Limoges

Né le 4 novembre 1908 à Limoges.
 Président Régional de la Fédération Française d'éducation physique.
 Maire de Limoges de la Libération.
 Résistant Front National.
 Médecin de la S.N.C.F.
 Ligueur depuis 1935.

A. DALIBOT

Professeur honoraire

Vice-Président de la Fédération de Maine-et-Loire.

Ingénieur honoraire de 1^{re} classe (réserve) du service des poudres

Conseiller municipal d'Angers révoqué en 1941.

Vice-Président de la Fédération des œuvres laïques (Section de M.-et-L.) anciennement Ligue de l'Enseignement.

Vice-Président de l'Union de Défense laïque (Section de M.-et-L.).

Président du Patronage laïque Paul Bert (Angers).

Trésorier de la Fédération des Retraités (section de M.-et-L.).

Approuve complètement les six parties de l'ordre du jour page 263 du n° 35 de la nouvelle série des *Cahiers* « Pour dénouer la crise sociale ».

Partisan d'une Ligue au-dessus des différents partis politiques.

Partisan de l'Entente des peuples pour la Paix.

A. DAMALIX

Instituteur honoraire

Membre sortant

Président-fondateur de la Fédération du Finistère, Président de la Section de Quimper, Président du Comité d'Action laïque du Finistère, Ligueur depuis la fondation de la Ligue.

Informé de son arrestation imminente en mars 1944, a dû se réfugier dans une ferme pour y échapper. Il y demeura jusqu'à la Libération.

Si ses collègues lui font confiance en lui renouvelant son mandat, il insistera au Comité Central pour que la Ligue intensifie sa propagande en faveur de l'idée laïque violemment combattue partout et surtout dans nos départements de l'Ouest.

Convaincu que seule l'union de tous les républicains est capable d'écarter le fascisme menaçant, il estime que la Ligue, totalement indépendante des partis politiques, doit continuer avec persistance à grouper tous les démocrates résolus à défendre la République.

LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES DEVANT L'O.N.U.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 22 mars 1948.

Considérant que le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. a décidé d'inscrire à son ordre du jour l'examen des événements de Tchécoslovaquie.

Considérant qu'il a justifié cette décision par l'affirmation qu'une ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'un peuple constitue une menace pour la paix;

Donne son appui à cette doctrine, à la condition qu'elle s'applique à tous;

Demande en conséquence qu'en vertu du même principe et dans le même souci de la paix générale, le Conseil de Sécurité inscrive sans tarder à son ordre du jour l'examen des ingérences étrangères en Grèce à l'appui du Gouvernement arbitraire d'Athènes.

Edmond ESMONIN

*Professeur honoraire
à l'Université de Grenoble*

Membre sortant

Ligueur depuis 1902.

Président de la Fédération de l'Isère depuis sa fondation en 1921.

Révoqué de ses fonctions de professeur par le Gouvernement de Vichy, réintégré à la Libération.

Marc FAURE

*Professeur
Président de la Fédération du Maroc*

Membre sortant

Laïque, démocrate et républicain de toujours, Marc Faure n'a pas cessé de militer à la Ligue des Droits de l'Homme.

Depuis vingt ans tour à tour secrétaire général, vice-président, puis président de la section de Casablanca, pendant de longues années président de la Fédération du Maroc, élu membre non-résidant du Comité Central en 1938, c'est un ardent et sincère partisan de la Justice par le respect de la personne humaine, et de la Paix par une organisation démocratique des peuples.

Fermement convaincu de la nécessité de l'union de tous les démocrates, c'est à lui qu'est allée bien souvent la confiance des partis et groupements de gauche pour diriger les rassemblements de défense laïque et républicain dans ce protectorat où cette défense est rendue plus difficile par les problèmes de politique indigène et internationale auxquels elle doit faire face.

La Fédération du Maroc estime que le Comité Central se doit de compter parmi ses membres des représentants non seulement des principales régions de la France métropolitaine, mais encore des Ligueurs qui travaillent à répandre notre idéal outre-mer et à resserrer pacifiquement les liens entre les peuples de l'Union Française. C'est pourquoi elle invite les Sections et Fédérations de la Ligue, à voter pour son candidat.

(Noter que Marc Faure, professeur à Casablanca, fut frappé par les lois d'exception du gouvernement de Vichy.)

Paul FONTAN

Licencié ès Lettres

Né le 14 juin 1903 à Campan (Hautes-Pyrénées).

Surveillant général au Lycée de Toulouse.

Entré à la Ligue des Droits de l'Homme en 1925 (Section de Saint-Dié).

Membre de la Section de Toulouse depuis 1930.

Prisonnier de Guerre 1940-1945.

Militant de la Ligue des Droits de l'Homme depuis plus de 20 ans, je ne peux qu'affirmer mon attachement au principe traditionnel de la Ligue, la Liberté dans la Démocratie.

La Liberté est l'héritage de deux siècles d'histoire, et c'est le bien le plus précieux de l'homme. Nul n'est libre d'ailleurs s'il ne mérite de l'être. Bien plus qu'un droit, la liberté est la récompense d'un effort, c'est une victoire qu'il faut remporter.

C'est le résultat d'une œuvre d'éducation à accomplir sur les esprits encore insuffisamment ouverts à tout ce que représente l'idée de la Démocratie s'appuyant sur la liberté et sur la tolérance.

Au-dessus de toutes les idéologies politiques, la Ligue des Droits de l'Homme doit rassembler tous ceux qui estiment comme universellement valables les notions impérissables de la valeur de l'homme en tant qu'individu et que citoyen.

L'AFFAIRE JOLIOT-CURIE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, indépendant de tout parti et volontairement étranger à toute politique de parti, reconnaît à chaque citoyen la liberté d'appartenir au parti de son choix sans être molesté dans sa personne ou diminué dans ses droits.

Il adresse à Frédéric Joliot-Curie, ligueur, et à Madame Joliot-Curie l'expression de sa sympathie.

22 mars 1948.

Roger GAUCHER

*Négociant en vins de Champagne
Président de la Fédération de la Marne*

Membre de la Ligue depuis 1919
(Section d'Ay-Champagné).

Vice-président de la section de
Reims (1945).

Président Fédéral (1946).

Président départemental du cartel
d'action laïque.

Conseiller de l'Enseignement tech-
nique.

Membre du Conseil d'Administra-
tion de l'Ecole de commerce de Reims.

Ma candidature n'est pas une fin,
mais un moyen d'affirmer mon action
passée au sein de la Ligue pour la
transposer, sur le plan national, au
service de la République démocratique
et laïque; de l'enseignement que
j'espère unique; de la Justice, que je
voudrais impartiale et humaine; de
l'Armée que je voudrais Républicaine;
de la politique qu'il faut arracher à sa
malpropreté.

Toute la valeur de la Ligue tient
dans ce simple exposé.

Toute la valeur active d'un ligueur
réside dans ces quatre lignes.

André GUEFFIER

*Avocat au Barreau, ancien Bâtonnier
Président de la Fédération de Vendée*

Membre sortant

Docteur ès sciences politiques et éco-
nomiques, Membre du Comité Dépar-
temental de Libération de Vendée,
Membre du Comité Judiciaire de
Législation, Président de la Section
LDH des Sables d'Olonne et de la
Fédération de Vendée lesquelles sont
en pleine activité.

Continue de lutter pour la défense
de la Laïcité toujours en péril, le
redressement des injustices et la réa-
lisation de notre Idéal humain, démoc-
ratique et social.

La Ligue doit tout mettre en œuvre
pour défendre la Liberté, la Paix et la
Justice, et se dresser ardente et
inflexible contre tous les hommes
tous les partis, tous les gouvernements,
quels qu'ils soient, qui y attentent ou
y attenteraient.

Elle doit vivre « dangereusement »
suivant sa tradition, et face au Monde
crier la Vérité pour la faire triompher.

Victor MATHIEU

*Directeur d'Ecole
Président de la Fédération du Var*

Membre sortant

Victor Mathieu est un des plus
anciens ligueurs de la Fédération du
Var au sein de laquelle il a milité
depuis 1912, date de son adhésion.

Secrétaire Fédéral durant plus de
vingt ans, c'est grâce à son rôle con-
stant d'arbitre, de conciliateur que
Mathieu avait pu à la veille de la
guerre, faire de la Fédération du Var
une des plus belles de France, avec ses
60 sections sur 150 communes, et ses
nombreux ligueurs.

Il fut également l'animateur de
notre magnifique Congrès national
d'Hyères, si bien organisé malgré la
traditionnelle improvisation proven-
çale.

Militant syndicaliste, il était secré-
taire-adjoint du syndicat des institu-
teurs du Var, sous le Bloc national et,
à ce titre, se voyait condamner en
1921 par le Tribunal correctionnel de
Toulon et la Cour d'Appel d'Aix.

Signalé à l'*Officiel* en août 1941, il
fut sans retard démissionné d'office
par Vichy d'octobre 1941 à septembre
1944. Trois longues années au cours
desquelles il continue, en vrai ligueur,
son activité de résistance en plein
massif des Maures. En raison de son
passé et pour avoir abrité des israé-
lites et des réfractaires au S.T.O., il
fut à plusieurs reprises perquisitionné.

Dès septembre 1944, un mois après
la libération du Var, il lançait dans la
Presse locale un vibrant appel aux
ligueurs pour les inciter à se regrouper
et à animer tous les groupements de
gauche.

Il a pris part à tous les congrès
nationaux depuis 1922.

Membre du Comité Central depuis
1935, il avait pris nettement position
contre la capitulation de Munich.

II

Apprenant par un communiqué de presse la création d'un Comité dit « pour la défense des droits de l'Homme », qui fait état de la prétendue « carence » de la Ligue des Droits de l'Homme à « secourir ceux qui ont eu à souffrir injustement des régimes d'exception », le Comité Central dénonce le faux air d'impartialité que tentent de se donner, en usurpant un nom glorieux, les promoteurs anonymes d'une amnistie au bénéfice des traîtres et de leurs complices.

Dédaignant de telles manœuvres intéressées, il décide de poursuivre, dans le respect de ses principes et d'une tradition invariablement observée depuis un demi-siècle, la défense de toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire.

22 mars 1948.

Une manœuvre qui n'ose pas dire son nom

Dans la séance qu'il a tenue lundi dernier, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a pris connaissance d'une note parue dans la presse pour faire connaître (je cite) la création d'un « Comité national pour la Défense des Droits de l'Homme, la réparation et l'amnistie ».

Ce Comité, lit-on, « s'est donné pour but de suppléer à la carence de la Ligue des Droits de l'Homme par un retour à une saine conception de la justice et un respect plus grand de la personne ». Il est annoncé enfin que ce Comité, réuni en commission parlementaire et juridique, recherchera « des termes acceptables pour une prochaine loi d'amnistie ».

Le Comité Central — le vrai ! — ne s'est pas autrement ému. Ce n'est pas la première fois qu'en accusant la Ligue de faillir à sa tâche, on prétend à la remplacer. Il y a de longues années qu'un avocat qui ne détestait pas la réclame faisait contre la Ligue des Droits de l'Homme une Ligue pour la défense de la liberté individuelle : voici belle lurette que l'avocat n'est plus, sa Ligue ayant disparu avant lui et tous les deux tombés au gouffre de l'oubli. Il y a quelque deux ans parut subitement, à grand renfort d'affiches monumentales, une prétendue Ligue authentique des Droits de l'Homme (excusez-moi si j'estropie son nom, qui n'a pas laissé de trace dans l'Histoire) : elle donna quelques réunions, ne fit aucune intervention et sombra dans le néant aussi vite qu'elle en était sortie — avec moins de bruit cependant... Cette fois-ci, un trait nouveau est à noter — le progrès n'est pas un vain mot. Il consiste à usurper un nom glorieux en évitant avec prudence de découvrir les auteurs de cette loyale opération. Equivoque d'un côté, mystère de l'autre !

Quand, il y a un demi-siècle, Ludovic Trarieux, sénateur, ancien ministre, fondait avec quelques amis la Ligue des Droits de l'Homme, malgré les risques qu'ils couraient en pleine tourmente de l'affaire Dreyfus, ils se désignaient bravement. Leurs successeurs ont suivi cet exemple : tout le monde a connu, pour ne citer que les morts, un Pressensé, un Ferdinand Buisson, un Victor Basch, un Paul Langevin. Faut-il croire que les usurpateurs de titre n'ont aucun nom à opposer à ceux-là ?

Thiers, en 1830, dressant contre les Ordonnances la protestation des journalistes qui préluda à la Révolution de Juillet, ajoutait : « Au bas de papiers qui engagent des têtes, il faut des noms », et il signait. Faut-il croire que depuis on n'ose plus signer ?

Mais on ne saurait penser à tout : à défaut des visages dissimulés, l'anonymat laisse passer le bout de l'oreille, et c'est une oreille vichyssoise. L'objet, l'unique objet, du Comité usurpateur est d'obtenir l'amnistie pour les traîtres et leurs satellites. La création de ce Comité n'est qu'une forme, entre cent autres, d'un mouvement qui mobilise, au service de visées politiques et d'ambitions lasses d'attendre, tout ce qu'il peut trouver de complaisants ou de complices. Il serait curieux de savoir ce que les vaillants anonymes, au temps d'Hitler et de Pétain ont fait pour la défense, alors indispensable mais alors périlleuse, des droits de la personne, qui leur sont devenus si chers depuis qu'on n'y court aucun risque.

Haussons les épaules, et passons. A l'annonce de l'apparition de ce Comité qui prend le nom d'un autre pour n'avoir pas à dire le sien, le Comité Central de la Ligue — la vraie ! — s'est contenté de déclarer que, dédaignant de telles manœuvres, il poursuivra dans le respect de ses principes et d'une tradition invariable d'un demi-siècle, la défense de toutes les victimes de l'injustice et de l'arbitraire. La L.D.H. continue.

Chronique radiodiffusée de la Ligue, 27 mars 1948.

N'oubliez pas le Timbre de solidarité!

Le Congrès de Clermont-Ferrand a décidé l'émission d'un **Timbre de solidarité** de 25 francs, qui peut être acquis, soit par des ligueurs, soit par des sympathisants.

Le devoir de tous les Présidents, Secrétaires, Trésoriers, Membres des Sections, est de placer ce Timbre.

Demandez les vignettes à la Trésorerie générale et adressez-lui les fonds correspondants.

Deux détentions injustifiées

I. — Tran Ngoc Danh

Dès le début de février la Ligue des Droits de l'Homme est intervenue auprès du gouvernement dans l'affaire Tran Ngoc Danh pour demander la mise en liberté provisoire de l'inculpé.

Cette mesure s'imposait, en raison de l'inanité du dossier d'accusation et du grave état de santé de Danh, exigeant des soins impraticables en prison. Ces raisons n'ont rien perdu de leur force, bien au contraire. Cependant l'inculpé demeure incarcéré. La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre ces lenteurs injustifiables.

Elle se refuse à croire, comme on le murmure officieusement, que le dossier vide de l'accusation soit doublé par des dossiers secrets, inconnus de la défense, et qu'ainsi se répète, à cinquante ans d'intervalle, l'illégalité monstrueuse qui a été à l'origine de l'affaire Dreyfus.

La Ligue n'accepterait pas plus qu'une détention indûment et dangereusement prolongée prétendît se justifier par des calculs politiques. Quel que soit le jugement qu'on porte sur les négociations en cours au sujet de l'Indochine aucun républicain ne saurait admettre que les droits de la défense, les garanties de la justice et la vie même d'un innocent fussent sacrifiés à la raison d'Etat.

(Note à la presse, 20 février 1948.)

Deux jours après, Danh était mis en liberté.

MISE EN GARDE

Des notes parues dans la presse donnent à croire qu'un groupement dit « Comité national d'aide à la Grèce démocratique », aurait reçu l'adhésion de la Fédération de la Seine de la Ligue des Droits de l'Homme, et obtenu son assentiment à un Manifeste.

Le Comité fédéral de la Ligue des Droits de l'Homme dans la Seine, réuni le 20 mars, a tenu unanimement à déclarer que la Fédération n'adhère ni à ce Comité ni à ce Manifeste.

En publiant cette déclaration, qui écarte toute équivoque, le Comité Central met toutes les Fédérations et Sections de la Ligue en garde contre les propositions qui leur seraient faites d'adhérer à des organisations qui se prétendraient patronnées par la Ligue. Il leur rappelle :

1° Que les articles 14 et 22 des Statuts interdisent expressément aux Sections et Fédérations d'adhérer à aucune organisation étrangère à la Ligue;

2° Qu'il existe un Comité français pour la défense des libertés du peuple grec, présidé par le Président de la Ligue, et que le devoir des Fédérations et Sections, désireuses d'aider la démocratie hellénique, est de coopérer étroitement avec lui.

II. — Le Van Truong

La Ligue des Droits de l'Homme était intervenue auprès du Gouvernement, dans l'affaire Le Van Truong comme dans l'affaire Danh pour demander la mise en liberté provisoire des inculpés.

Dans les deux cas, les dossiers étaient vides et l'accusation avait dû le reconnaître.

Dans les deux cas, des lenteurs injustifiables avaient retardé la décision libératrice.

Il a fallu que la Ligue des Droits de l'Homme saisisse la presse pour obtenir enfin la liberté de Danh. Elle regrette d'être obligée de recourir à la même publicité pour obtenir enfin la liberté de Le Van Truong.

Ici encore, aucune raison valable n'a pu être opposée aux défenseurs. Ici encore, des raisons politiques, étrangères à la justice pourraient seules expliquer un pareil déni de justice. Ici encore la Ligue s'élève contre la raison d'Etat, indigne d'une République démocratique.

(Note à la presse, 9 mars 1948.)

Lettre de Le Van Truong

Monsieur le Président,

Mis en liberté provisoire après une pénible détention dont vous savez mieux que personne qu'elle n'était en rien justifiée, je ne veux pas tarder à vous exprimer toute ma gratitude pour l'énergique et amicale action qui fut la vôtre en ma faveur. Vos démarches et protestations, dictées par le plus pur esprit de justice et d'humanité, ont enfin obtenu le résultat recherché. Une fois de plus s'est vérifiée l'efficacité de votre action au service du magnifique idéal de la Ligue que vous présidez. Soyez-en remercié par un de ceux dont la liberté est le prix de votre énergie.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à mes sentiments reconnaissants et déjoints.

Signé : LE VAN TRUONG.

SUR LA RÉOUVERTURE DE LA FRONTIÈRE PYRÉNÉENNE

Au moment où, d'accord avec le général Franco, le gouvernement français vient de rouvrir la frontière des Pyrénées, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme rappelle les circonstances dans lesquelles la fermeture de cette frontière avait été décidée, en 1946, par un gouvernement foncièrement républicain.

La dictature de Franco, imposée à l'Espagne par Hitler et Mussolini, entachait l'Europe d'une survivance de fascisme. L'Espagne franquiste servait de refuge à des nazis, criminels de guerre, et à des traîtres français, leurs complices. Pour étouffer toute résistance à son pouvoir usurpé, Franco multipliait les emprisonnements, les tortures, les fusillades. C'est pourquoi la fermeture de la frontière, appelée à servir d'exemple pour toutes les démocraties, était saluée par les hommes libres comme la protestation légitime de la conscience universelle.

L'exemple français n'a pas été suivi, la Ligue des Droits de l'Homme le regrette. Elle regrette que la recommandation de l'O.N.U. en 1946, invitant les gouvernements associés à rompre les relations avec Franco, soit restée lettre morte. Elle regrette qu'en 1947 l'Assemblée générale de l'O.N.U. ait renoncé tacitement à cette recommandation, sans qu'une protestation française s'élève contre ce recul, interprété par les franquistes comme une victoire. La Ligue ne méconnaît pas les dommages que la fermeture de la frontière pyrénéenne causait aux intérêts économiques de la France, alors que le régime franquiste recevait par ailleurs les moyens de durer et l'encouragement à durer.

Cependant, rien n'a changé en Espagne depuis 1946, sinon que la révolte du peuple espagnol contre ses bourreaux s'est affirmée, et que, pour l'écraser, Franco n'a pas cessé de donner asile aux criminels de guerre et aux traîtres. Son alliance avec Hitler et Mussolini, au cours de la guerre mondiale, a été confirmée par des textes irrécusables. Et la réouverture de la frontière française risque d'être considérée par le dictateur sanglant comme une suprême absolution.

La Ligue des Droits de l'Homme donne au peuple espagnol, si noble et si malheureux, l'assurance que les républicains de France n'oublient pas et n'absolvent pas — l'assurance qu'ils poursuivront sans se lasser la dénonciation des crimes franquistes, jusqu'au jour où la liberté rétablie en terre espagnole scellera, gage de paix européenne, l'alliance indissoluble des deux Républiques-sœurs.

Au gouvernement français, la Ligue rappelle solennellement que les droits reconnus au gouvernement de la République espagnole et à tous les républicains d'Espagne établis sur le sol français, engagent l'honneur de la France, et qu'ils ne sauraient, sans le ternir, subir la moindre restriction.

18 février 1948.

SUR LA CRISE TCHÉCOSLOVAQUE

Réuni en séance plénière le 7 mars 1948, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a pris, sur la crise tchécoslovaque et la situation internationale qu'elle a créée, la résolution suivante :

En présence des événements qui viennent de s'accomplir en Tchécoslovaquie, la Ligue des Droits de l'Homme rappelle l'amitié de toutes les heures qui l'a toujours unie au peuple tchécoslovaque, l'admiration qu'elle n'a cessé de ressentir pour le clairvoyant et courageux Européen qu'est le Président Edouard Bénès, et elle les assure, aujourd'hui comme naguère, de sa sympathie fraternelle.

C'est dans cet esprit qu'elle s'élève contre des mesures de contrainte et des méthodes d'ingérence étrangère qui sont la négation de la démocratie.

La démocratie implique, pour chaque peuple, le droit de se donner le régime social de son choix, à la seule condition que ce choix soit parfaitement libre. Toute pression ou toute menace, intérieure ou extérieure, viole le droit du peuple à disposer de lui-même. Du moment où l'expression de la pensée indépendante est interdite, où toute opposition est poursuivie comme un crime, où la représentation parlementaire, arbitrairement amputée, est soumise au contrôle de comités irresponsables, où, sous la terreur policière, s'établit, à peine camouflé, le régime du parti unique, du conformisme obligatoire et de la chasse aux suspects, il n'y a plus de démocratie.

La Ligue déplore, en conséquence, l'éclipse, qu'elle souhaite passagère, de la démocratie dans l'Etat tchécoslovaque. Mais elle refuse de confondre sa protestation avec celles des munichois et des partisans du pouvoir personnel : ni les premiers n'ont le droit de se poser en défenseurs de l'indépendance d'un peuple qu'ils ont livré à Hitler, ni les autres de gémir hypocritement sur l'abolition en Tchécoslovaquie de libertés démocratiques qu'eux-mêmes supprimeraient en France s'ils en avaient le pouvoir.

La Ligue refuse aussi nettement de prendre prétexte de la crise tchécoslovaque pour orienter la démocratie française vers la constitution d'un bloc anti-communiste en dedans, d'un bloc anti-U.R.S.S. au dehors.

* *

La Ligue, qui ne relève d'aucun parti et qui n'est, en particulier, ni communiste ni communiste, a toujours condamné l'anti-communisme systématique parce qu'il a, toujours et partout depuis le spectre rouge de 1849, servi de moyen à la réaction pour diviser les forces populaires, d'instrument au capitalisme pour écarter les revendications des travailleurs, et de prélude aux entreprises de dictature personnelle : aujourd'hui, sous le prétexte de garantir la liberté républicaine, il livrerait la République à l'aventure.

La Ligue ne se dissimule pas que le roidissement du bloc slave et son extension jusqu'au centre de l'Europe aggravent les dissensions internationales. Mais elle met les Français en garde contre les campagnes tendancieuses qui sèment la panique par l'annonce d'une guerre prochaine, et qui poussent la France à des alliances militaires dirigées contre l'U.R.S.S.

La Ligue répète, une fois de plus, qu'il n'y a pas de guerres fatales, et qu'aucun gouvernement, aucun peuple, ne veut aujourd'hui la guerre. Mais il y a partout des fauteurs de panique, des exploiters de troubles, qui en prédisant la guerre la préparent, et dont les menées criminelles doivent être brisées par le sang-froid des peuples. Il y a, d'autre part, dans la tension croissante entre le bloc américain et le bloc oriental un entraînement, dans leurs réactions réciproques un enchaînement, qui pourraient, à la longue et automatiquement, déchaîner des catastrophes.

C'est pourquoi l'intérêt majeur des nations d'Europe occidentale, qu'un conflit nouveau menacerait d'anéantissement, et leur devoir humain commandent qu'elles travaillent au rapprochement des deux blocs sans s'agréger à aucun d'eux, et sans donner à l'union qu'elles formeraient entre elles pour associer leurs intérêts économiques le caractère militaire d'un troisième bloc.

Tel doit être, en particulier, le rôle de la France, liée à l'U.R.S.S. comme à la Grande-Bretagne par des traités d'alliance, aux Etats-Unis d'Amérique par une longue et constante amitié. En se dérochant à ce rôle, elle démentirait les déclarations permanentes de tous ses gouvernants depuis la Libération, et le gouvernement qui opérerait ou préparerait cette volte-face sans en avoir reçu mandat exprès de la Nation exactement et complètement informée, faillirait à son devoir démocratique. Ni sur le plan intérieur, ni sur le plan extérieur, on ne peut défendre la démocratie en manquant à ses exigences.

Pour donner au monde, qui en a besoin, des leçons de démocratie, la France doit lui offrir elle-même l'exemple de la fidélité sans défaillance aux principes démocratiques : voilà, pour les républicains qui ne cèdent pas à l'affolement et ne consentent pas à l'abdication, l'enseignement qui se dégage de l'affaire tchécoslovaque.